Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 851

Rubrik: Environnement : l'état de la question

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ENVIRONNEMENT : L'ETAT DE LA QUESTION

A suivre dans DP

■ (*réd.*) A l'approche des élections nationales, tous les partis politiques ou presque peignent leur enseigne en vert. Signe des temps : un récent sondage indique que les Suisses placent désormais la défense de l'environnement au premier plan de leurs préoccupations. L'idée pénètre même des milieux traditionnellement étrangers aux préoccupations écologiques, le récent lancement d'une campagne en faveur des économies d'énergie par les électriciens (DP 850) est à cet égard largement significatif.

Depuis des années, Domaine Public suit régulièrement l'actualité dans les différents domaines qui forment l'ensemble "environnement". Jusqu'ici, nous nous étions contentés de commentaires ponctuels sur telle ou telle intiative qui nous apparaissait intéressante, qu'elle émane du législateur, des cercles économiques ou de la sphère privée.

On se rend compte aujourd'hui que la promulgation et l'amélioration de lois visant à préserver notre milieu vital risque de constituer une bonne part du travail du futur Parlement fédéral. Nous avons donc décidé de tenter de faire le point. Quelle est aujourd'hui la situation de l'eau, de l'air ou du sol de notre pays ? Quel bilan écologique peut-on tirer de la pratique agricole, de l'élimination des déchets toxiques ou des substances que nous avalons quotidiennement dans notre alimentation. Pour répondre à ces questions, nous avons fait appel aux spécialistes de la Société suisse pour la protection de l'environnement, branche romande. La série d'articles que vous découvrirez tous les mois à partir de la semaine prochaine, en page huit, sera conçue comme une collection de fiches de synthèse, qui feront chacune le point sur un domaine précis. Situés volontairement hors du débat politique, ces textes ont toutefois la modeste prétention de contribuer à l'alimenter.

Constituée sous forme d'association, la branche romande de la **Société suisse pour la protection de l'environnement** (anciennement Institut suisse de la vie) situe son action sur le plan de l'information et de l'intervention. Elle fournit à ses membres et au public tous renseignements sur les problèmes liés aux substances toxiques et à l'application de la législation sur la protection de l'environnement. Elle veille particulièrement à ce que les études d'impact nécessaires à la mise en application des législations cantonales et fédérale dans tous les domaines qui touchent à la pollution soient correctement effectuées.

La société est présidée par Gilles Petitpierre, conseiller national radical genevois. Les deux vice-présidents sont M. Rodolfo Pedroli, ancien directeur de l'Office fédéral de la protection de l'environnement et Mme Monique Bauer-Lagier, conseillère aux Etats libérale de Genève. René Longet, conseiller national socialiste et également genevois, en est le directeur romand. Parmi ses quelque 2000 membres francophones, on trouve des médecins, des botanistes, zoologues, géologues, physiciens et bon nombre de juristes.

La SSPE publie un trimestriel, *Vivre demain*, ainsi qu'une lettre qui informe régulièrement ses membres sur les activités en cours.

Adresse utile : 6, rue Saint Ours, 1205 Genève, tél. 022 / 29 99 29.

POLLUTION A GENEVE

Robert Ducret à côté de la plaque

■ (*jd*) Le ministre genevois des finances, Robert Ducret, est un homme politique populaire. Il aime soigner son image de citoyen moyen. Mais à vouloir trop flatter l'homme de la rue, à aligner les lieux communs qui donnent l'illusion du bon sens, il oublie une fonction importante du magistrat: réfléchir au-delà du jour le jour, indiquer aux citoyens des échéances importantes, proposer des solutions aux problèmes qui préoccupent l'opinion.

Les déclaration qu'il a faites au mensuel économique *Bilanz* illustrent à la caricature ce populisme bon marché qui camoufle l'incompétence derrière les bons mots et les slogans éculés. Pour Robert Ducret, "nombre des dispositions de la loi sur la protection de l'environnement sont excessives et en partie superflues" et les mesures nécessaires ont été prises depuis plusieurs années déjà. Il ne voit pas comment on pourrait réduire le trafic à Genève. Abaisser le taux des oxydes d'azote conformément aux limites fixées par la Confédération? Irréaliste: "Vous pouvez mettre sur le papier tout ce que vous voulez, la réalité humaine se comporte autrement". M. Ducret ne connaît pas au juste l'importance de la pollution de l'air à Genève; il y a bien quelques artères qui font problème, mais la ville est "bien aérée", sauf en novembre. Il ne se fait pas de souci quant à une pression de la Confédération pour obliger son canton à agir énergiquement. "D'ailleurs la population ne réagit pas du tout de la même manière qu'à Zurich ou à Bâle".

On serait tenté de sourire de la légèreté du propos si le sujet ainsi expédié n'avait pas le caractère de gravité et d'urgence que l'on sait. Robert Ducret est manifestement dépassé par les événements; il appartient à ce type de magistrat plus à l'aise dans les soirées de sociétés locales que devant un dossier. Des magistrats dont aujourd'hui nous n'avons plus l'utilité. Les électeurs genevois l'ont fait comprendre il y a un peu plus d'un an à son collègue Borner. Mais peut-être le grand argentier cantonal désire-t-il ne plus se représenter et, par ses propos, donner un coup de pouce aux écologistes.

Ironie de la collégialité: au moment où son point de vue personnel était rendu public, Robert Ducret signait, en tant que président du Conseil d'Etat, une lettre assurant la SSPE (voir ci-dessus) que la réglementation fédérale sur la protection de l'air serait fermement appliquée. Un groupe de travail établit en ce moment le catalogue des mesures à prendre.